



**AVIS DE VACANCE D'UN EMPLACEMENT  
A VOCATION CONCHYLICOLE  
N° 2023-02-AC05-ORS**

Nom de la personne publique :

Département de la Charente-Maritime  
Direction de l'Eau, de la Mer et du Littoral  
Service des ports départementaux  
CS 60003 – 17076 La Rochelle cedex 9

Objet :

Le Département de la Charente-Maritime informe le public de la vacance d'un emplacement à vocation conchylicole comprenant un emplacement bâti d'une surface de 72 m<sup>2</sup> (réf. OR9116924J), et de deux claires de surfaces respectives de 112 m<sup>2</sup> (réf. OR9116723P) et 143 m<sup>2</sup> (réf. OR9116922P), dans l'emprise du port du Chenal d'Ors (Commune Le Château d'Oléron).

Lieu d'exécution :

Cf. Plans joints.

Type de procédure :

Appel à candidature pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Date de début de l'autorisation d'occupation du domaine public (AOT) :

Avril 2023

Durée :

La durée de l'autorisation sera fixée en fonction du projet retenu et en lien avec la durée de l'autorisation d'exploitation des cultures marines délivrée par la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Redevance :

A titre d'information la redevance pour la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation sera fixée conformément à la tarification portuaire en vigueur, et pourra évoluer en fonction des modifications tarifaires annuelles.

*Tarifs 2023 en € TTC par an, à titre indicatif :*

- Cabane : 120,42 € pour 30 m<sup>2</sup>, puis 2,39 par m<sup>2</sup> supplémentaire
- Claire : 5,44 € / are (minimum de perception de 32,95 €)

Date limite de réception des candidatures :

**Le 10 mars 2023 à 16 heures**

Documents à fournir :

- N° référence **2023-02-AC05-ORS** : à rappeler sur toute correspondance et document renvoyés dans le cadre de l'appel à candidature.
- **Formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire départemental**, dûment rempli à solliciter à l'adresse suivante : [service.portsdepartementaux@charente-maritime.fr](mailto:service.portsdepartementaux@charente-maritime.fr)
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet.

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats :

- La qualité du projet d'exploitation et son intégration dans son environnement (50 %),
- La viabilité économique du projet et son plan de financement (50 %).

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour une audition pour préciser les modalités de l'occupation du domaine.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les plis devront être remis :

- soit par mail : [service.portsdepartementaux@charente-maritime.fr](mailto:service.portsdepartementaux@charente-maritime.fr)
- soit par courrier : *Département de la Charente-Maritime – DEML – Service des ports départementaux – CS 60003 – 17076 La Rochelle cedex 9*
- ou déposés en main propre, contre récépissé de dépôt, à l'adresse suivante :  
*Bureau du port du Château d'Oléron - Route de la Pointe Blanche - 17480  
Le Château d'Oléron  
sur rendez-vous - tél. 06 76 97 70 22*

Port du Chenal d'Ors – Commune Le Château d'Oléron  
Emplacement à vocation conchylicole vacant  
Réf. 2023-02-AC05-ORS

Plan de localisation sur le port-chenal d'Ors





Port du Chenal d'Ors – Commune Le Château d'Oléron  
Emplacement à vocation conchylicole vacant  
Réf. 2023-02-AC05-ORS

Plan rapproché



- Bâtiment d'une surface de 72 m<sup>2</sup> (réf. cabane OR9116924J)
- Deux claires de 112 m<sup>2</sup> (réf. OR9116723P) et 143 m<sup>2</sup> (réf. OR9116922P)

